



Rester en france-solutions?

Par **merryblues**, le 17/08/2011 à 20:13

Bonjour,

Ayant une carte de residence en italie, je peux venir en france maximum 3 mois. je vais me marier durant mon sejour en france

est-il possible de demander un renouvellement de visa ou un titre de sejour à la préfecture en france alors que l'on possede une carte de residence en italie?

merci

Par **mimi493**, le 17/08/2011 à 20:15

Quelle est la nationalité de votre futur conjoint ?

Par **merryblues**, le 17/08/2011 à 20:16

tunisienne

Par **mimi493**, le 17/08/2011 à 20:19

Après le mariage, elle/il devra faire la procédure de regroupement familial

Dès qu'elle/il en aura l'autorisation, vous pourrez demander votre visa long séjour au consulat de France, en Italie (puisque vous y résidez régulièrement) dont dépend votre domicile.